

Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N. 88/16
Pérennisation de Nyon Région Télévision, demande de crédit pour une contribution unique de
fonctionnement de la télévision régionale à hauteur de 20.000 CHF

31 mars 2016

Mr. Le Président,
Mmes, Mrs les conseillères et conseillers,

La commission s'est réunie à deux reprises, les 10 et le 21 mars et a rencontré le Municipal
Cyrille Perret ainsi que Mr. Christophe Rasch, chef de projet NRTV.

La commission remercie Mrs Perret et Rasch pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont
apportées aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

1) La commission estime que le préavis apporte les renseignements nécessaires pour comprendre
comment fonctionne le projet, et la finalité de la demande de crédit destinée au financement de
NRTV.

La commission partage également la position défendue par la municipalité à savoir qu'elle est
convaincue qu'une télévision régionale permettra de promouvoir la région nyonnaise. La
commission estime également qu'il est utile de disposer d'outils pour promouvoir l'expression
de l'opinion des citoyens.

Par contre la commission a émis des doutes sur la pérennité du projet tel qu'il a été présenté. En
effet, ce dernier paraît particulièrement complexe : un très grand nombre d'organismes et de
personnes sont impliqués, autant dans le financement que dans la gestion de cette télévision
(TRN, SEIC, ORCA, Communyon, commune de Nyon et de Gland, un groupe de sauvetage,
Protv ventures SA, un comité, un conseil des programmes issu de la société civile, un chef
opérationnel)

Le budget de fonctionnement qui y est décrit nous a interpellé puisque 25 minutes d'émissions
journalières créées coûteront 875.000 CHF par année.

La commission s'est donc inquiétée de savoir comment allait vivre et durer ce projet avant de
décider si elle soutenait son financement. Elle a émis le principe qu'il faut que le projet soit viable
pour que notre investissement soit utile.

2) Pour évaluer la viabilité de ce projet, la commission a donc posé ses questions à Mrs Perret et
Rasch qui ont apportés les réponses suivantes :

2.1) Pérennité du projet :

- Pérennité financière : cette dernière sera assurée par le financement des communes et un
financement privé (publicité). Le financement des communes est bien avancé puisque c'est
principalement les communes de Gland et de Nyon qui assurent d'ores et déjà 475.000 CHF par
année et que d'autres communes ont déjà accordé des financements préavisés. Il faut encore
attendre le résultat des communes qui n'ont pas encore donné leur avis, comme Prangins, mais
l'actuel plan de financement public répond aux objectifs qui étaient posés.

- Quand aux financements privés, des entreprises ont déjà répondu positivement à la demande de NRTV, principalement des régies immobilières et cela même avant que le projet ait démarré. A ce point aussi la stratégie de financement semble répondre à ce qui en était attendu.

La commission souhaitait être informée sur les investissements (voir point 4.2) : nous ne connaissons pas le matériel cité et ne savons pas à quoi il sert.

- Le matériel est composé de caméras, d'ordinateurs, de matériel de diffusion et de divers autres (câblage, matériel électrique, etc...). Ce matériel doit être acheté car celui qui est utilisé actuellement par NRTV ne lui appartient pas, c'est la société de production ORCA qui en est propriétaire et la pérennité de NRTV nécessite qu'elle possède son propre matériel.

Quelles vont être les tâches des professionnels de cette chaîne (3,5 EPT, 480.000 CHF, soit 137.142 CHF par EPT) ?

- A ce niveau, le budget d'investissement doit être lu de la manière suivante : dans les faits, seuls 1,5 EPT concerne des postes fixes de techniciens et env. 0,5 EPT concerne le poste de responsable. Les autres « salaires » concernent des tâches de pigistes qui sont payés selon un barème fluctuant entre 350 et 700 CHF pour une pige (rémunération à l'article, au travail effectué par un journaliste).

2.2) Participation de la commune de Prangins

Au point 4.2 on parle d'un investissement de 150.000 CHF mais de 100.000 CHF au minimum. Cette variante sera-elle reportée sur la hauteur de la somme que la commune de Prangins devrait verser ?

- Non, la participation de la commune de Prangins ne concerne pas le budget d'investissement, mais les dépenses globales de NRTV.

On parle au point 4.1 d'un bilan de situation en septembre 2016. Notre investissement de 20.000 CHF sera-t-il effectué avant ou après ce bilan ?

- La participation de la commune de Prangins serait effectuée dans tous les cas et n'est pas liée à ce bilan.

2.3) Divers :

Pour quelles raisons le Conseil intercommunal du Conseil Régional a-t-il refusé de soutenir cette nouvelle télévision régionale ?

- Les représentants de la commune de Nyon n'étaient pas présents lors de la réunion qui a décidé de cette prise de position. Les autres communes n'avaient, à l'époque, pas d'accès à NRTV et de ce fait le projet n'a pas été soutenu.

Parmis les nombreux acteurs impliqués dans ce projet qui est Communyon ?

- Il s'agit d'une association regroupant divers acteurs de la ville de Nyon.

Peut-on chiffrer le nombre de personnes qui regardent cette chaîne ?

- Une telle statistique ne peut pas être établie.

Comment et quand la Municipalité de Prangins va-t-elle obtenir les éléments tangibles et concrets du fonctionnement, de la gouvernance et de la répartition des temps d'antenne et avec quels critères va-t-elle les évaluer ?

- Après le préavis 88/16 et seulement dans le cas où il est accepté

- Lors du bilan de septembre 2016 et en prenant contact avec la direction de NRTV

Le titre du préavis parle d'un versement unique à hauteur de 20.000 CHF. Or dans la conclusion il est fait mention d'un versement unique à hauteur de 20.000 CHF pour 2016. Qu'en est-il ?

- Le versement de 20.000 CHF est unique pour 2016. Pour assurer la pérennité de NRTV, une nouvelle demande va sans doute être déposée en 2017, mais à ce moment, le nouveau Conseil Communal sera consulté si la nouvelle Municipalité le décide.

A ce point la commission propose un amendement, accepté par M. Perret, au préavis pour titrer ce dernier : « Pérennisation de Nyon Région Télévision, demande de crédit pour une contribution de fonctionnement unique pour 2016 de la télévision régionale à hauteur de 20.000 CHF »

Conclusion :

La commission est convaincue dans sa presque unanimité de la pérennité du projet présenté, et dans son unanimité de l'utilité de soutenir un média qui promotionne l'identité de la région tel que présenté dans le préavis Nu. 88/16. Tenant compte d'une divergence d'opinion quand à la pérennité du projet, elle a voté à sa majorité un changement de rapporteur et a conclu son travail de manière suivante :

Au vu de ce qui précède la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis n 88/16 concernant la pérennisation de Nyon Région Télévision, demande de crédit pour une contribution unique de fonctionnement de la télévision régionale à hauteur de 20.000 CHF

Ouï le rapport de la commission

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à jour

Décide :

D'adopter le préavis 88/16 la pérennisation de Nyon Région Télévision, demande de crédit pour une contribution unique de fonctionnement de la télévision régionale à hauteur de 20.000 CHF tel qu'amendé.

La commission :

Mme Marie Van Leckwyck

Mr. Daniel Dubus

Mme Tiffany Bucciol

Mr Ralph Agthe
Président

Mr. Daniel Bujard
Rapporteur